

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 V. 193** Voeu pour un soutien à Asia Bibi.

-----

**Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Mme Asia Bibi est une villageoise chrétienne qui réside dans la région du Pendjab au Pakistan.

La vie de cette ouvrière agricole, mère de cinq enfants, a basculé il y a deux ans lorsque le 14 juin 2009, travaillant aux champs, elle a bu de l'eau dans un puit supposé réservé aux musulmans. Accusée par une partie de la population d'avoir souillé l'eau du puit, elle a été invitée à se convertir à la religion musulmane. Ce que Mme Asia Bibi a refusé.

Arrêtée par les autorités policières pour « blasphème », Mme Asia Bibi a été condamnée le 8 novembre 2010, au terme d'un procès très court, à la peine de mort par pendaison.

Souffrante et détenue dans des conditions particulièrement difficiles, elle n'a pu être hospitalisée comme l'a demandé son avocat et sa famille. Et depuis janvier 2011, elle est placée en isolement car menacée de mort par les détenus.

Mme Asia Bibi et son avocat ont fait appel devant la Haute Cour de Justice de Lahore et attendent, en vain pour l'heure, que ce nouveau procès puisse se tenir.

Ce cas est particulièrement emblématique des persécutions dont sont victimes les minorités religieuses au Pakistan, et notamment la minorité chrétienne estimée à environ trois millions de personnes dans ce pays.

Un livre co-écrit par Mme Asia Bibi et la journaliste Anne-Isabelle Tollet, intitulé Blasphème, livre un témoignage poignant.

Et l'époux d'Asie Bibi, Ashiq Maseeh, a été reçu à Paris à la fin du mois de mai dernier par les autorités françaises.

La Ville de Paris s'honorerait de marquer l'attachement des Parisiennes et des Parisiens aux valeurs des droits humains et de la liberté de conscience et religieuse en exprimant sa solidarité et son soutien à Mme Asia Bibi.

Aussi, sur proposition de Sylvain Garel et des éluEs du groupe EELVA, le Conseil de Paris,

Emet le voeu que :

le Maire de Paris interpelle l'Ambassadeur du Pakistan en France afin de demander que le jugement en appel de Mme Asia Bibi ait lieu rapidement et que cette dernière soit symboliquement placée « sous la protection de la Ville de Paris ».